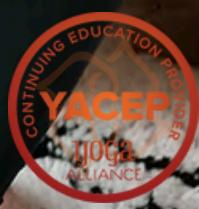


Formation de yoga 70h d'approfondissement YACEP

du 19 au 25 octobre 2026
à Céladon, en Provence



PAR Mélanie Léchenne & Samantha Possetti



Contenu

Vous avez déjà complété une formation initiale de 200h de yoga et souhaitez aller plus loin dans votre pratique, votre enseignement et votre cheminement intérieur ? Cette formation de 70h en immersion totale est conçue comme une étape d'approfondissement, destinée aux professeur.e.s désireux.ses d'affiner leurs connaissances et d'enrichir leur transmission.

Les modules d'enseignement :

- Pratique posturale
- Mobilité et flexibilité
- Pédaogie & séquençage
- Art du toucher et ajustements
- Philosophie & histoire du yoga
- Méditation & pranayama
- Inversions



Informations supplémentaires

Dates :

- Du 19 octobre début d'après-midi au 25 octobre début d'après-midi.

Tarifs :

- Earlybird jusqu'au 15 décembre 2025
 - 1'690 Chf / euros pour une chambre quadruple
 - 1'790 Chf / euros pour une chambre triple
 - 1'890 Chf / euros pour une chambre double
- Dès le 30 juin 2026 : augmentation de 200.- (Chf & euros)

Lieu :

L'immersion se tiendra dans le magnifique domaine Céladon en Provence qui possède 3 shalas pour les pratiques de yoga : deux salles de yoga couvertes et une salle à ciel ouvert.

Le Domaine possède une magnifique piscine et une grande propriété pour se ressourcer que ce soit le long des vignes ou vers la fontaine.

Durant l'immersion, vous dégusterez une cuisine végétarienne saine, colorée et nourrissante (options vegan disponibles sur demande), préparée avec soin pour soutenir la pratique et maintenir un haut niveau d'énergie.

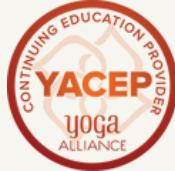
Adresse :

Domaine Celadon à Pont St-Esprit



Formulaire d'inscription

70h approfondissement



Prénom :

Nom :

Ma formation 200h (nom de l'école, lieu et date) :

.....

Adresse :

N° tél & email :

En participant, vous vous engagez à informer Samantha Possetti et Mélanie Léchenne si vous êtes enceinte, si vous avez des problèmes de santé, si vous avez subi une opération dans les 6 mois précédent la formation, si vous souffrez d'une maladie physique ou mentale.

En cas de blessure il est préférable d'avoir un avis médical pour s'assurer qu'il n'est pas contre-indiqué de pratiquer.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents ou blessures des participant.e.s. Chaque participant.e assume l'entièvre responsabilité de ses mouvements durant le cours. Il/elle est tenu.e d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, et de toute assurance individuelle privée couvrant les risques de dommages susceptibles d'être causés ou encourus. La responsabilité de Mélanie Léchenne et Samantha Possetti ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par tous/toutes participants/es lors de la formation.

Blessure(s), opération(s), etc. à signaler :

.....

En complétant le contrat, vous vous engagez à verser l'acompte dans les 7 jours. L'acompte est non-remboursable, peu importe le motif. Au 31 août 2026, nous n'accepterons plus aucune annulation et le montant total de la formation sera dû. Avant cette date, une annulation écrite est possible.

Un acompte de 500.- (non remboursable) est demandé à la réservation.

Le deuxième paiement de Chf. 1'000.- est dû pour le 15 août 2026.

Le reste est à payer en cash sur place.

Le compte en banque où verser l'argent vous est envoyé à la réception de ce contrat.

Date :

Signature :